

Décembre 1983
Canton de Thann
Arrond^t de Thann
Départ^t du H.-Rhin



N° 15
Altitude 358 m
Habitants : 1922

BULLETIN D'INFORMATION

*

BITSCHWILLER-lès-Thann



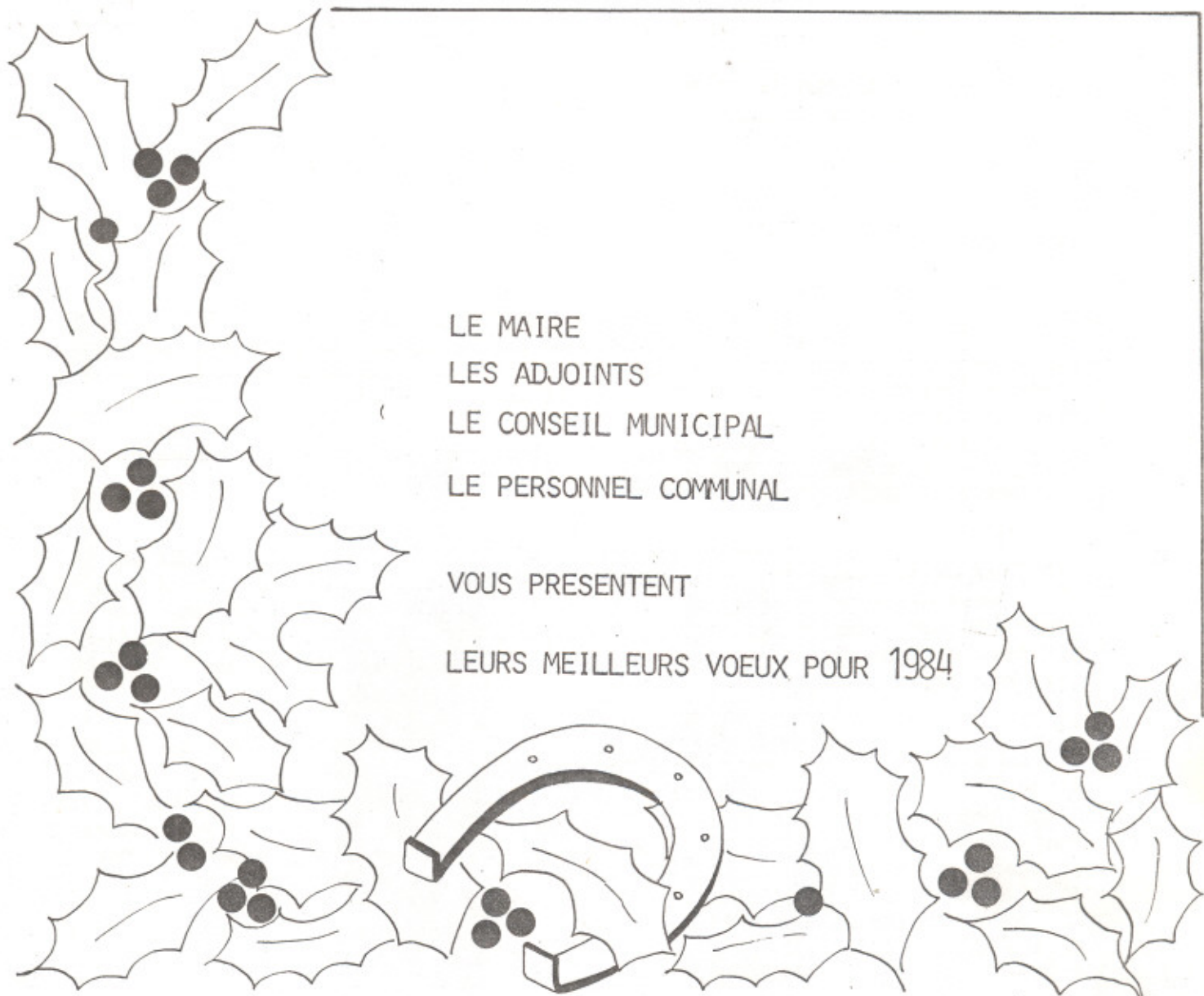
MAISON de RETRAITE Jules SCHEURER - Pavillon " ANTOINETTE "



MAISON de RETRAITE Jules SCHEURER - Une chambre du nouveau Pavillon



Résidence de la Thur



LE MAIRE
LES ADJOINTS
LE CONSEIL MUNICIPAL
LE PERSONNEL COMMUNAL

VOUS PRESENTENT

LEURS MEILLEURS VOEUX POUR 1984

S O M M A I R E

1. Mot du Maire
2. Composition du Conseil et des Commissions
3. Principales décisions du Conseil
4. Budget primitif 1983
5. La décentralisation
6. Etat-Civil
7. Maison de Retraite Jules SCHEURER
8. Nouvelles des Ecoles
9. Dix années du Corps des Sapeurs-Pompiers
10. Travaux 1983
11. Notre cimetière communal
12. Le Saviez-Vous
13. Contrat de rivière Thur
14. Une nouvelle association : "Le Tennis Club"

LE MOT DU MAIRE

Chers Concitoyens,

Je suis heureux de vous présenter ce 15e bulletin municipal qui inaugurerait cette nouvelle législature de 6 ans. Je vous rappelle que le premier bulletin a vu le jour en 1972 et que c'est notre ancien Maire M. HENTZ qui en avait eu l'initiative. M. Pierre WEISS a repris le flambeau et je pense qu'il est normal que nous continuons sur cette lancée, afin d'informer au mieux les habitants de Bitschwiller-lès-Thann sur la vie communale.

Après avoir pendant 12 ans assisté comme 1er Adjoint MM. HENTZ et WEISS, deux Maires de sensibilité très différente, mais tous deux d'un grand dévouement et d'une parfaite efficacité, je me trouve pour six années responsable de la Commune, à un moment où du fait de la décentralisation, les pouvoirs mais aussi les responsabilités des Maires sont fortement accrus.

Il n'est pas question pour moi de verser dans une morosité de commande, mais la simple lucidité nous montre que nous allons au devant d'une période difficile. La crise économique internationale et nationale n'épargnera certainement pas notre Commune : le souci majeur des prochaines années sera celui de l'emploi. Nous avons déjà eu une alerte sérieuse avec le risque de fermeture de la FANT. Heureusement une solution de reprise, sauvegardant un grand nombre d'emplois, a été trouvée grâce aux ETS. LEBRANCHU. Néanmoins les difficultés de l'entreprise restent grandes et il s'y ajoutent celles de MANURHIN MESURE et CONTROLE (ex SART) où une solution de reprise n'est pas encore trouvée.

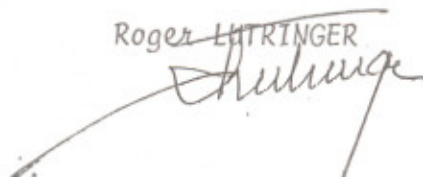
Voilà donc de gros soucis pour votre Maire et son équipe. En effet, l'emploi domine la vie de la Cité et conditionne son équilibre moral et financier.

Bien que nos moyens d'influencer la vie économique soient faibles, nous ferons néanmoins tout ce qui est en notre pouvoir afin de favoriser et soutenir toutes les démarches de nos responsables industriels. En ce qui concerne la gestion de la Commune, nous serons certainement contraints en raison des incertitudes économiques, à une certaine austérité dans les investissements. Il convient cependant de noter que grâce à la prudence de mes prédécesseurs, la situation de la Commune est saine et doit permettre de supporter une période de crise qui nous l'espérons ne sera que passagère.

Le sérieux de ces propos ne doit pas ternir la joie de Noël. Je vous souhaite à tous une heureuse fête de famille, réunis autour du sapin traditionnel et une année 1984 dans la paix avec l'espoir d'un renouveau économique.

Votre Maire :

Roger LITRINGER



LE CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal : 19 membres

Elu le 6 mars 1983 au premier tour de scrutin

MAIRE	: LUTRINGER Roger	60 ans	2, rue de la Gare
ADJOINTS	: ZERRINGER Roger	48 ans	7, rue de l'école
	MUNSCH Albert	49 ans	21, rue des Vosges
MEMBRES	: BUTTUNG Astrid	38 ans	50c, rue des Vosges
	WALTER Brigitte	35 ans	17, rue du Chemin de Fer
	ANDERHALT Richard	35 ans	Chemin du Kerlenbach
	AUER Denis	24 ans	1, rue du Rhin
	AVELINE Léon	47 ans	10a, rue du Chemin de Fer
	BOESCH Henri	51 ans	36, rue des Tilleuls
	CAZZIA Joseph	61 ans	23, rue de la Carrière
	FEDER César	55 ans	11, rue du Chemin de Fer
	FERRARI Oreste	57 ans	12, rue Joffre
	GRUNENWALD Patrick	31 ans	22, rue de la Chapelle
	HANS Alain	23 ans	13b, rue du Rhin
	MEYER Marcel	60 ans	24, rue du Chemin de Fer
	REMY Christian	38 ans	10, rue de la Chapelle
	ROSSI Pierre	59 ans	3, rue des Vignes
	RUFFIO Oscar	53 ans	33, rue du Chemin de Fer
ZIMMERMANN Marcel	46 ans	9, rue des Vignes	

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

Le maire et les adjoints sont membres de droit de toutes les commissions.

COMMISSION DES FINANCES

Attributions : établit le budget pour l'année en cours. Propose le financement des travaux par paiement à terme ou par emprunt dont elle choisit la durée. Equilibre le budget soit en limitant les dépenses, soit en augmentant les Contributions Directes. Analyse le compte administratif.

Membres : M. GRUNENWALD (Président)
Mme WALTER, M. HANS, M. ROSSI

COMMISSIONS DES BATIMENTS ET TRAVAUX

Attributions : établit un programme des travaux à effectuer sur l'ensemble du ban communal, autant pour la voirie, l'assainissement, l'éclairage public et l'entretien des bâtiments communaux.

Membres : M. ROSSI (Président)
MM. AVELINE, BOESCH, ANDERHALT, AUER, CAZZIA, MEYER, REMY

COMMISSION DES FORETS

Attributions : s'occupe des travaux à réaliser en forêt (entretien des chemins, coupe de bois, nettoyage des plantations. Etudie l'état d'assiette et en relation avec l'ONF assiste aux ventes de bois. Choisit les espaces verts à protéger ou à créer.

Conseillers techniques : MM GUTH et MULLER (rive gauche)
M FIEGEL (rive droite)

Membres : M. FERRARI (Président)
MM. ANDERHALT, AUER, AVELINE, BOESCH, CAZZIA, FEDER, MEYER, RUFFIO, ZIMMERMANN

COMMISSION DES SOCIETES

Attributions : S'occupe de la coordination entre les sociétés et la municipalité
Etablit le calendrier des quêtes et des manifestations locales. Se réunit en séance plènière avec les présidents des sociétés.

Membres : M. REMY (Président)

MM. HANS, AUER, CAZZIA, FERRARI, RUFFIO

COMMISSION DES LOGEMENTS

Attributions : Octroie aux demandeurs des logements des HLM (dits communaux) en tenant compte des priorités humanitaires

Membres : M. FERRARI (Président)

Mme BUTTUNG

MM. HANS, REMY, RUFFIO, FEDER

COMMISSION SOCIALE

Attributions : Recense les cas sociaux au village et essaie de solutionner chacun d'entre-eux. Se met en relation avec l'assistante sociale, mais également avec la Conférence ST Vincent de Paulet toutes organisations similaires. Organise des cérémonies d'anniversaire (80 ans, 85 ans, noce d'or)

Membres : MME BUTTUNG (Présidente)

Mme WALTER

MM. FERRARI, MEYER, RUFFIO

COMMISSION D INFORMATION

Attributions: Son rôle est celui d'informer la population des travaux du Conseil Municipal et de la vie de la Cité soit par le biais de la presse ou de bulletins d'information

Membres : M. FERRARI (Président)

Mmes BUTTUNG, WALTER

MM. AUER, HANS

+ le personnel du Secrétariat de la Mairie

COMMISSION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

Etudie chaque dossier par rapport aux prescriptions du POS et donne un avis motivé avant transmission aux services responsables de l'Equipement.

Membres : MM. AVELINE, GRUNENWALD, REMY, ROSSI, ZIMMERMANN

COMMISSION DES IMPOTS

Etudie la mise à jour des classements fonciers bâtis et non-bâtis en collaboration avec un responsable des services fiscaux

Membres : MM. KELLER Pierre, THROO René, ROSSI Pierre, THUET Albert, LUTTRINGER Jean
AVELINE André

COMMISSION DE SECURITE DES PISTES DE SKI

Contrôle la conformité des mesures de sécurité par rapport aux normes nationales

Membres : MM. AUER, AVELINE, ZIMMERMANN

+ des représentants au Ski Club du Thannerhubel

**** Il est bien entendu que les commissions effectuent un travail préparatoire, établissent des propositions soumises à l'approbation de tous les membres du Conseil. ****

LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL

10 MARS 1983

- Elections du Maire et des Adjoints
- Désignation des délégués au Sivom, au syndicat intercommunal scolaire, aux HLM à la Socrit, auprès du Tribunal pour la commission sociale.

24 MARS 1983

- Création des Commissions et nomination des membres
- Indemnité de fonctions
- Tarif de location de la salle des Fêtes
- Révision du P.O.S. avec désignation au scrutin secret des représentants du Conseil Municipal au sein du groupe de travail
- Désignation des membres de la Commission des Impôts
- Consultation et réflexions sur l'école
- Engagements de deux jeunes stagiaires pour l'été
- Discussion sur la demande de réduction de la taxe professionnelle présentée par les Ets Lebranchu

15 JUIN 1983

- Etude et approbation du compte administratif
- Demande 3ème classe Ecole Maternelle
- Procès JACOB pour adjudication de chasse
- création d'un abri-bus
- Affectation terrain ex Grunenwald
- Création Parc Naturel Hautes Vosges
- Bois de service
- Vente terrain Vorder Lohn à Mr Giacomini moyennant cession gratuite terrain Mme Lerch
- Dégagements de crédits pour travaux salle de fêtes; achat de terrain, contentieux éclairage public
- Subventions supplémentaires pour licenciés sportifs
- Décision réduction taxe professionnelle Lebranchu

12 AOUT 1983

- Etude situation SART MANURHIN
- Etude et approbation devis de travaux rue des Vignes
- Etude et approbation travaux 2ème tranche route Joffre
- Programme aménagement Thur, vote crédits travaux
- Tranche suppl. assainissement rue des vignes
- Cession gratuite de terrain par M. Zimmermann A. rue des Vignes

28 OCTOBRE 1983

- Décisions travaux trottoirs R.N. 66
- Aménagement Feux tricolores par installation d'une potence
- Prise en charge de l'éclairage des H.L.M.
- Décisions étude des travaux de réparation rue Haute
- Examen projet H.L.M. sur terrain Alsthom-Peugeot
- Marché mazout
- Décision installation éclairage supplémentaire stade de foot-ball
- Prise en charge maîtrise d'ouvrage court de tennis
- Subvention supplémentaire sapeurs pompiers
- Crédit pour bâcher conscrits.
- Remplacement Agent de Police
- Garantie 150000 avec Thann et Vieux-Thann pour emprunt Fondation
- Création Commission de Sécurité pour piste de ski du Thanner Hubel

LE BUDGET PRIMITIF 1983



L'adoption du budget annuel est l'une des actions les plus importantes de la mission du Conseil Municipal.

Nous vous présentons ci-dessous le budget primitif 1983

1) - LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>	:	<u>RECETTES</u>	
60 - Denrées-fournitures	380.000	70 - Produits d'exploitation	186.000
61 - Frais de personnel	1765.000	71 - Produits domaniaux	1045.750
62 - Impôts et taxes	345.000	72 - Produits financiers	1.000
63 - Travaux et serv. extérieurs	633.000	73 - Recouvrements-subventions	135.000
64 - Participations-Contingents	535.000	74 - Dotation glob. Fonction.	1028.827
65 - Allocations-Subventions	128.500	75 - Impôts Indirectes	99.325
66 - Frais de gestion générale	370.000	77 - Contributions directes	2097.230
67 - Frais financiers	230.000	82 - Produits antérieurs	268.368
69 - Charges exceptionnelles	4.327		
83 - Prélèvement pour investis.	470.673		
	<u>4861.500</u>		<u>4861.500</u>

Ces chiffres nécessitent quelques commentaires :

COMPTES 60 - Denrées-fournitures : Composé pour 60 % de l'achat du combustible nécessaire au chauffage des écoles, mairie, salle des fêtes

Les autres fournitures : Fournitures scolaires

Sel de déneigement

Ciment, sable pour les travaux d'entretien etc...

COMPTES 61 - Frais de personnel : Comme son nom l'indique ce compte représente l'ensemble de la masse salariale versé au personnel de la Commune ainsi que les charges sociales.

COMPTES 62 - Impôts et taxes : Constitué par les impôts payés par la Commune qui sont en partie récupérés au titre des "produits des contributions directes"

COMPTES 63 - Travaux et services extérieurs

Exemples : Entretien voiries : 105.000

Débardage bois : 130.000

EDF, EAU, GAZ : 193.000

COMPTES 64 - Participations-contingents

Comprend la participation au syndicat scolaire et sivom 265.000

" les dépenses pour l'aide sociale 185.000

COMPTES 65 - Allocations-Subventions : Ensemble des subventions versées aux différentes sociétés et organismes divers.

COMPTES 66 - Frais de gestion générale

- Frais de transport pour ordures ménagères et encombrantes : 60 % environ

- Frais pour fêtes de Noël, noce d'or et anniversaires

LA DECENTRALISATION

La France, depuis le règne de Napoléon, avait une administration fortement centralisée. Le pouvoir de décision se trouvait à Paris dans les ministères. Toutes les décisions municipales (Conseil Municipal) ou départementales (Conseil Général) étaient soumises au contrôle de l'Etat qui exerçait sa tutelle administrative par l'intermédiaire des sous-préfets et préfets.

Depuis longtemps les responsables locaux souhaitaient la décentralisation. Qui, en effet mieux que la Commune peut décider des affaires de la commune? De même pour le département et la région.

Après une première tentative infructueuse pour imposer une tentative de décentralisation au référendum de 1969, le Parlement vient d'adopter en mars 1982, la loi "droits et libertés" qui apportent aux élus locaux le droit d'agir. La démarche est prévue par étapes. Chacun aura le temps de s'organiser. Il faut préciser le rôle de chacun, décrire les diverses façons de prendre les décisions, envisager les contestations éventuelles.

Avec la décentralisation il est possible de connaître

A CHACUN SON ROLE

enfin les limites et les responsabilités de chacun.

La Commune est tout naturellement chargée de l'urbanisme. C'est à elle par exemple, qu'il appartient normalement de délivrer le permis de construire, d'assurer les services de proximité, de gérer l'utilisation des sols.

Le Département contribue à l'aménagement et à l'équipement rural. C'est lui qui aidera la commune à réaliser une adduction d'eau, une amenée d'électricité etc... Il est également chargé de l'action sociale, de la santé, des transports et d'une partie de l'éducation (Collèges).

La Région s'occupe du développement économique de l'ensemble régional: planification, aménagement du territoire, formation professionnelle etc...

L'Etat demeure responsable de l'intérêt général, au sens le plus large:

- il conduit les politiques à caractère national
- il demande aux collectivités de prendre en compte les projets d'intérêt général. Il préserve ainsi les grands équilibres économiques et sociaux.
- il garantit le respect de la légalité.

A CHACUN SES RESPONSABILITES

Notre commune vient d'atteindre l'âge de la majorité. C'est dire qu'aucune tutelle ne s'exerce plus sur elle: les délibérations du Conseil Municipal, les arrêtés du maire, les actes et conventions signés par un responsable communal deviennent exécutoires de plein droit.

Il faut bien sûr, les publier ou les notifier pour que tous ceux qui sont concernés, puissent connaître nos décisions. Il faut aussi les transmettre au commissaire de la République. Etre majeur ne dispense pas de respecter les lois. Le contrôle est exercé par le commissaire de la République et ses services.

Il peut arriver que nous nous trouvions en conflit sans parvenir à nous mettre d'accord.

S'il s'agit d'un acte administratif, le tribunal administratif est saisi. Seul celui-ci peut annuler les dispositions qui ont été prises. Encore, le maire peut-il faire appel devant le Conseil d'Etat.

S'il s'agit d'un acte budgétaire, c'est la chambre régionale des comptes qui est saisie. Celle-ci cherchera d'abord une solution de conciliation. Ce n'est que si elle échoue que le Commissaire de la République prendra dans un arrêté les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire expressément visé par la loi. Ces règles s'imposent de même au département et à la région.

A CHACUN SES MOYENS

Les nouveaux rôles et les nouvelles responsabilités de notre commune supposent de nouveaux moyens. Jusqu'ici, l'Etat élaborait les documents d'urbanisme, gérait les permis de construire etc... Tout cela exige du personnel et de l'argent. La loi affirme que le transfert d'une compétence s'accompagne de la mise à disposition des moyens correspondants.

En ce qui concerne les moyens humains deux cas sont possibles:

- ou bien notre commune recourt aux services de l'Etat qui sont mis à sa disposition gratuitement,
- ou bien elle s'appuie sur ses propres services; elle reçoit alors une compensation financière.

Il va sans dire que pour une commune comme Bitschwiller qui n'a pas de services techniques étoffés, c'est la première solution qui va certainement être adoptée par le Conseil.

En ce qui concerne les moyens financiers, les subventions que l'Etat versait à certaines communes lorsqu'elles réalisaient un équipement déterminé sont regroupées au sein d'une dotation globale d'équipement qui est distribuée à toutes les communes sans examen préalable de leurs projets d'investissement. Cette dotation globale d'équipement (DGE) est répartie pour la première fois en 1983. Le tout est de savoir si la DGE correspondra au cumul des anciennes subventions. Compte tenu de la situation financière de l'Etat, rien n'est moins sûr et la décentralisation sans les moyens financiers correspondants s'avérera être une leurre.

ETAT CIVIL 1983

NAISSANCES

- 1e 06/01.1983 - Julie THROO de Michel et de Josiane KNECHT 22 rue des Vosges
- 1e 10.01.1983 - Arnaud AUER de Denis et de Claudine CALDERARA 1 rue du Rhin
- 1e 05.03.1983 - Sébastien GERBER de Daniel et de Carmen MENY 6 rue Joffre
- 1e 09.03.1983 - Nevzat BAG de Celal et de Behice IN 6 rue des Vosges
- 1e 13.03.1983 - Virginie PHILIPPE de Patrick et de Myriam MOUHOT, 38 rue du Rhin
- 1e 12.4.1983 - Fabien PARMENTIER de Michel et de Margit HORVATH, 10b rue des Vosges
- 1e 28.04.1983 - Céline ILTIS de Jean-Marc et de Bernadette WEINGARTNER, 12 rue de l'école
- 1e 06.05.1983 - Natacha MERLI de Christian MERLI et de Mireille CHRISTNACHER 49b rue Joffre
- 1e 10.05.1983 - Jean Guy STURM de Yves et de Francine COLOMBO, 42 rue des Vosges
- 1e 15.05.1983 - Sophie COLIN de François et de Odile LAMBERT, 4 rue des Vosges
- 1e 24.05.1983 - Cécile TRITZ de Jean-Pierre et de Simone CAPON 13 rue de la Fonderie
- 1e 29.05.1983 - Jessica RUESTERHOLTZ de Marcel et de Isabelle KUDER, 33 rue des Vosges
- 1e 23.06.1983 - Frédéric CLODI de André et de Josiane SEMELIN, 10 rue des Vosges
- 1e 23.07.1983 - STELLA Jessica de Daniel et de Annette WEINGARTNER 25 rue de l'école
- 1e 24.07.1983 - Grégory BLUM de Jean-Luc et de Gabrielle RUFFIO, 3 rue du Rhin
- 1e 26.07.1983 - COLOMBO Nicolas de Mathieu et de Claudine ARNOLD, 44 rue des Vosges
- 1e 06.09.1983 - Amel AMDOUNI de Mohamed et de Aïcha BELACEL, 3 rue du Rhin
- 1e 11.09.1983 - Valérie SCAPIN de Joël et de Annick WERMELINGER, 13 rue de la Fonderie
- 1e 10.09.1983 - STUCKI Steve de Jean-Claude et de Isabelle BAUER, 12 rue Bellevue
- 1e 25.11.1983 - Martin SCHLIENGER de Angelo et de Anne-Marie KOHLER

MARIAGES A BITSCHWILLER-lès-THANN

- 1e 08.01.1983 - Joël Henri Jean BILLARD et Marcelle LUMIA
- 1e 15.01.1983 - Alain Fernand LERCH et Claudine Gisèle COLOMBO
- 1e 15.01.1983 - Jean-Marie GERBER et Martine Antoinette BEGUE
- 1e 23.04.1983 - Jacques Auguste MENY et Marie Christine KRETZ
- 1e 04.06.1983 - Gérard François Jacques KOEPNICK et Angèle TOCCO
- 1e 25.06.1983 - Bernard Louis MARCK et Elisabeth Marie Cécile FEDER
- 1e 02.07.1983 - Benoît Michel RUFFIO et Doris BAUMGART
- 1e 23.07.1983 - Pierre André BLUM et Anne Marie Yvonne VETTER
- 1e 30.07.1983 - Jean-Louis Paul FRICKER et Liliane Renée FUCHS
- 1e 16.09.1983 - Francis Joël SCHNEIDER et Malika ZAITER
- 1e 24.09.1983 - Jean-Marc Gérard LERCH et Patricia HORNY
- 1e 01.10.1983 - Claude Emile Joseph THOUVENOT et Antoinette Marie METHIA
- 1e 28.10.1983 - Manuel DOMINGUES et Martine ROST

MARIAGES A L'EXTERIEUR

- Jean Marc François FEDER et Claudine Lydia MULLER à WILLER-sur-THUR
- Salvatore SANGREGORIO et Giovanni SABATINI à THANN
- Biagio Sergio BRUNO et Karine Eugénie ARNOLD à WATTWILLER
- Jean-Michel VANINI et Vincente Mathilde GINOT à KIRCHBERG
- Philippe AUER et Denise Madeleine ZWISSLER à ENSISHEIM

DECES

- 1e01.01.1983 à THANN	- BISCHOFF Marie, 51 rue du Rhin
- 1e 29.01.1983 à THANN	- BAUMLIN Charles, 41 rue Joffre
- 1e 16.02.1983 à THANN	- ZUSSY née PENNER Hélène, 41 rue Joffre
- 1e 05.03.1983 à BITSCHWILLER	BALBINOT Victorine - 19 rue des Tilleuls
- 1e 05.03.1983 à BITSCHWILLER	HELLIO Jean-Jacques 12 rue du Grand'Pré
- 1e 09.03.1983 à BITSCHWILLER	WURCH née RIETH Catherine, 41 rue Joffre
1e 07.03.1983 à THANN	LUTRINGER Joseph 31 rue Joffre
1e 10.03.1983 à THANN	LALEVEE née GRIMBICHLER Sophie, 6 rue de la Fontaine
1e 17.03.1983 à THANN	WELKER née MULLER Léonie 27 rue du Chemin de fer
1e 27.03.1983 à BITSCHWILLER	HEIRICH Emile 22 rue du Rhin
1e 24.03.1983 à THANN	HUMBERT Marie née FROEHLI, 15 rue du Chemin de fer
1e 11.04.1983 à MOOSCH	ALTERSITZ M. Antonia née SCHWALLER 2 rue du Rhin
1e 19.04.1983 à THANN	GLAENTZLEN née BIECHY Madeline 8 rue du Burn
1e 23.04.1983 à BITSCHWILLER	LUTRINGER Francis 21 rue des Généraux Ihler THANN
1e 24.04.1983 à THANN	FRISTER Charles, 10 rue des Imprimeurs
1e 30.04.1983 à BITSCHWILLER	WANTZ Emile, 41 rue Joffre
1e 26.04.1983 à COLMAR	HUSER née GRASSLER Marie, 23 rue des Vosges
1e 08.05.1983 à MULHOUSE	ANDERHALT Joseph Pierre 2 rue du Pont
1e 22.05.1983 à BITSCHWILLER	MERZINSKY Marie née RUFFIO 4 rue de l'école
1e 30.05.1983 à THANN	KUBLER Marcel, 2 rue du Rhin
1e 15.06.1983 à BITSCHWILLER	FRITSCHY Xavier, 41 rue Joffre
1e 24.06.1983 à MULHOUSE	GOLLY née MAUSS Marie, 7 rue des Vignes
1e 04.07.1983 à BITSCHWILLER	CHRIST Joseph Aloyse, 87 rue des Vosges
1e 06.07.1983 à BITSCHWILLER	PETER Joseph, 67 rue des Vosges
1e 06.07.1983 à BITSCHWILLER	SPINNER Antoine, 41 rue Joffre
1e 13.07.1983 à THANN	NUSSBAUM Eugène Robert 4 rue Bellevue
1e 11.08.1983 à BITSCHWILLER	LUTRINGER née FERRARI Joséphine, 21 rue des Vosges
1e 10.08.1983 à THANN	WUCHER Auguste, 13 rue des Vignes
1e 18.08.1983 à THANN	WUCHER née THOMAS Marguerite, 13 rue des Vignes
1e 26.08.1983 à BITSCHWILLER	BIECHY Charles, 24 rue du Rhin
1e 06.09.1983 à THANN	MUNSCH née HAEFFLINGER Marie, 8 rue de la Carrière
1e 11.09.1983 à LA BRESSE	STURM Jean-François, 53 rue Joffre
1e 12.09.1983 à THANN	BRAUN Jacques, 4 rue de la Tuilerie
1e 26.09.1983 à BITSCHWILLER	GAESSLER née FIX Georgette 41 rue Joffre
1e 27.09.1983 à BITSCHWILLER	WEISS née SIRLIN Albertine 41 rue Joffre
1e 09.10.1983 à THANN	SCHNEIDER Jean-Pierre 25 rue de la Carrière
1e 10.10.1983 à MULHOUSE	POST Lucien 10 rue des Tilleuls
1e 30.10.1983 à SAALES	GUYON Georges 41 rue Joffre
1e 27.10.1983 à THANN	ALLEMANN Rosa 21 rue de l'école
1e 12.11.1983 à BITSCHWILLER	WELTZ M.Louise 41 rue Joffre
1e 13.11.1983 à THANN	MUNDING Camille 29 rue des Vosges

xxxxxxxxxxxxxxxx
xxxxxxxx

LES ANNIVERSAIRES EN 1984

55e anniversaire de mariage

- 1e 12.04.1984 - Monsieur et Madame ROGUET Maurice 17 rue du Pont
- 1e 04.10.1984 - Monsieur et Madame HELBLING Henri - 8 rue Joffre
- 1e 04.10.1984 - Monsieur et Madame EHRET Alphonse - 13 rue du Rhin

Noces d'Or

- 1e 05.01.1984 - Monsieur et Madame BINDER Auguste 71 rue des Vosges
- 1e 31.03.1984 - Monsieur et Madame LORENTZ Charles 8 rue de la Tuilerie
- 1e 05.10.1984 - Monsieur et Madame GRUNENWALD Edouard 21 rue Joffre
- 1e 16.11.1984 - Monsieur et Madame WINTZER Xavier 23 rue Joffre

90e Anniversaire

- 1e 27.03.1984 - Madame BEHRA Elise 23 rue du Chemin de fer

85e Anniversaire

- 1e 21.01.1984 - Monsieur MURAT Gaston 17 rue des Tilleuls
- 1e 10.06.1984 - Monsieur KRUST Eugène 3 rue des Vignes
- 1e 29.10.1984 - Madame HEGY Emilie 75 rue des Vosges
- 1e 31.10.1984 - Monsieur NUSSBAUM Albert 15 rue de la Carrière
- 1e 30.11.1984 - Madame POTTIER Léonie 29 rue Joffre

80e Anniversaire

- 1e 17.02.1984 - Monsieur ARNOLD Aimé 4 rue Haute
- 1e 22.02.1984 - Madame SENE Louise - 13 rue du Pont
- 1e 15.03.1984 - Madame TSCHUPP Julia 11 rue du Pont
- 1e 17.04.1984 - Madame MUNSCH Cécile 28 rue Joffre
- 1e 19.04.1984 - Madame NUSSBAUM Louise 14 rue de la Fonderie
- 1e 21.06.1984 - Monsieur HELBLING Henri 8 rue Joffre
- 1e 03.07.1984 - Madame NANN Marie - 48 rue des Vosges
- 1e 08.08.1984 - Monsieur LUTRINGER Justin 20 rue du Rhin
- 1e 09.10.1984 - Madame THOMAS Eugénie 7 rue de la Carrière
- 1e 09.10.1984 - Madame LUTRINGER Marie Paule 69 rue des Vosges
- 1e 20.10.1984 - Madame HEGY Rosalie 4 rue du Rhin
- 1e 10.11.1984 - Madame LOHNER Marie 3 rue de la Carrière
- 1e 15.11.1984 - Madame HATTERER Alice 5 rue Haute
- 1e 16.11.1984 - Madame KUBLER Elisabeth 1 rue des Vosges

Si des personnes ont été oubliées dans la liste ci-dessus, elles sont priées de bien vouloir le signaler en toute simplicité au secrétariat de la Mairie.

Notre cimetière communal

Le cimetière de Bitschwiller-lès-Thann est situé en direction nord-ouest du village au pied du Todenrain, nom vraiment prédestiné pour ce haut-lieu du souvenir local.

Sa création semble remonter à la fin du 19^e siècle.

A cette époque lointaine, les familles achetaient des parcelles du cimetière, dites "perpétuelles", pratique maintenue jusqu'en 1932. Par la suite, des concessions à durée limitée furent accordées, l'inhumation elle-même donnant droit à 7 années de location de la tombe. Bitschwiller, n'a jamais hésité à entreprendre de gros travaux pour la conservation et l'agrément de notre cimetière. Il convient de citer entre autres, la construction du calvaire en grès des Vosges, le chemin de croix en bas-relief qui se trouvait sur le mur supérieur (nos anciens s'en souviendront facilement), sans oublier notre carré militaire, pieusement entretenu par le Souvenir Français local. A une époque plus récente, ajoutons la réfection du mur longeant le chemin d'accès, l'acquisition du terrain situé sur la partie inférieure (don de Mme POINTET-EHLINGER), la macadamisation des deux allées principales, la construction d'un ossuaire qui permet de conserver les cercueils ne pouvant être mis en terre le jour même des obsèques.

Cette année 1983 a vu la construction d'un escalier intérieur, muni d'une rampe qui fait plaisir à nos vieilles personnes, ainsi qu'un mur de soutènement entre le carré militaire et le cimetière protestant.

A l'heure actuelle, où les mouvements de population sont nettement supérieurs que dans le passé, la Municipalité est confrontée au gros problème de libération de tombes, chaque citoyen ayant naturellement le droit d'être enterré.

Une procédure de récupération des tombes perpétuelles abandonnées est envisagée, et même partiellement entamée ; et cela ne sera pas suffisant pour les années à venir. Un pressant appel est adressé aux nombreuses familles Bitschwilleroises, en possession de plusieurs concessions sans prévision d'occupations futures, afin de les restituer à la Commune, ce qui serait très apprécié. Toutes indications seront les bienvenues ; il suffira de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie ou avec le responsable chargé du cimetière.

D'avance, soyez en remerciés.

LA MAISON DE RETRAITE JULES SCHEURER

Nous vous avons parlé à différentes reprises de cette institution, devenue établissement public intercommunal Thann-Bitschwiller-Vieux Thann. Dans notre bulletin n° 10 de mai 1980, nous annoncions les deux grandes décisions prises:

- la fusion des Maisons de Retraite de Bitschwiller et de Vieux Thann
- la construction d'un bâtiment neuf à Bitschwiller.

Ces projets sont maintenant devenus réalités: les pensionnaires de Vieux Thann ont rejoint le site de Bitschwiller et le nouvel immeuble baptisé Pavillon Antoinette, annexe du bâtiment principal a été inauguré le 1er décembre 1983 par Mr Goetschy, Président du Conseil Général, en présence de Mrs. Weissenhorn, Député, Ortlieb Conseiller Général, Burgunder Maire de Vieux Thann, P. Weiss ancien Président du Conseil d'Administration.

La photo du Pavillon Antoinette figure d'ailleurs en tête de ce bulletin.

Le bâtiment principal a été également rénové, modernisé et humanisé pour s'adapter aux nouvelles normes légales.

Le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite est composé de la façon suivante:

- 1 représentant des 3 communes associées
 - Mr Roger Lutringer Maire de Bitschwiller Président
 - Mr Henri Burgunder Maire de Vieux Thann Vice-Président
 - Mr Michel Aubry Conseiller Municipal de Thann
- 1 Conseiller général
 - Mr Roland Ortlieb
- 3 représentants désignés par le Préfet
 - Mme Astrid Buttung Bitschwiller
 - Mr Pierre Prévôt Thann
 - Mr Oscar Klethi Vieux Thann
- 1 représentant des organismes sociaux
 - M. J. Mader
- 1 représentant du personnel
 - M. F. Hattenberger

Le directeur est Mr G. Wirth

Le financement des travaux a été assuré de la façon suivante:

ORGANISMES AYANT PARTICIPES AU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION ET DE L'EQUIPEMENT DU NOUVEL IMMEUBLE COUT ENV. 7 460 000.-F

SUBVENTIONS

- Etat.....	1 441 223.-F
- Département.....	515 000.-F
- C.A.N.C.A.V.A.(Caisse Autonome Ass. Vieillesse Artisanale).....	1 442 000.-F
- A.G.R.R.(Ass. Gén. Retraites par répartition).....	100 000.-F
- CAIRPSA (Caisse Als. Interprof. Retraite et Prévoyance des Salariés).....	60 000.-F
- I.R.I.A.L. (Institut Retraite Interprof. Alsace et Lorraine).....	30 000.-F

TOTAL 3 588 223.-F

soit 48 %

PRETS (sans intérêts)

- C.R.A.V. Strasbourg	576 489.-F
- C.R.A.M. Strasbourg ;.....	504 428.-F
- O.R.G.A.N.C. (Organisation Auton. Nat. Industrie et Commerce)	400 000.-F
- C.I.L. (Comité Interprof . du Logement)	300 000.-F
- U.R.S.S.M.E. (promesse)	169 540.-F
	<hr/>
	1 950 457.-F soit 26 %

PRETS (avec intérêts)

- C.D.C.	1 921 320.-F soit 26 %
---------------	------------------------

TOTAL 7 460 000.-F

Le nouveau bâtiment est très fonctionnel et ressemble plutôt à un hôtel moderne qu'à une maison de retraite: toilettes et W.C. dans chaque chambre, salles de télévision et de réunions, salles de soins, tisanneries, téléphone dans chaque chambre, ascenseur etc...

La capacité d'hébergement est de 30 personnes dans le nouveau bâtiment et de 35 personnes dans l'ancien. Toutes les places sont actuellement occupées et il y a même une liste d'attente.

Sur les 65 pensionnaires, il y a 52 femmes et 13 hommes. L'âge moyen est 80 ans. Les Bitschwillerois sont au nombre de 12.

Le prix de journée est actuellement de 136,20 F pour l'ancien bâtiment
146,20 F pour le nouveau bâtiment.

Ceux qui ont une pension insuffisante pour payer ce prix, peuvent obtenir le complément de l'aide sociale)(Etat, Département, Commune) tout en gardant 10 % de leur pension comme argent de poche. Les descendants solvables peuvent cependant également être mis à contribution.

Le personnel est composé de 26 personnes qui assurent un service continu de sorte que même la nuit, le samedi et le dimanche, les pensionnaires ne sont pas livrés à eux-mêmes.

Nous pouvons être fiers de cette belle institution, issue de la générosité privée et de la solidarité publique, qui adoucira les vieux jours de nos concitoyens qui auront choisi de s'y retirer.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE

Bitschwiller est aussi membre du Syndicat Intercommunal Scolaire de Thann et environs

Il est administré par un comité composé de délégués élus par les communes associées (2 délégués par commune)

- 1 délégué dans la commission des finances du Syndicat (Mr ZERRINGER)
- 1 délégué dans la commission des transports scolaires (Mme BUTTUNG)

A noter que les transports sont entièrement gratuits jusqu'à l'âge de 16 ans
Pour les élèves de + de 16 ans, les parents participent aux frais de transport à raison de 30 %

La contribution de chaque commune est calculée :

- La moyenne des taux proportionnels des bases d'imposition aux quatres taxes (habitation, foncière sur propriétés bâties, foncière sur propriétés non-bâties, taxe professionnelle)
- le nombre d'élèves domiciliés dans la Commune et scolarisés aux 2 collèges
- du nombre d'habitants au dernier recensement de la population

Notre contribution pour 1983 s'élève à 112.926 F

- dont 31.427 en investissement
- 33.555 en fonctionnement
- 47.945 pour l'entretien et utilisation des installations sportives, COSEC, piscine, stades

ETAT DES EFFECTIFES SCOLARISES A LA RENTREE 1983
(1^{er} et 2^{ème} cycles)

C O M M U N E S	2e cycle	1 ^{er} cycle	TOTAUX
	LYCEE	COLLEGE FAESCH WALCH	
<u>1) EFFECTIF ORIGINAIRE DES COMMUNES</u>			
<u>RELEVANT DU SYNDICAT SCOLAIRE</u>			
<u>CANTON DE THANN</u>			
Aspach le haut	4	33	37
Bitschwiller les thann	29	75	121
Bourbach le Bas	9	23	32
Leimbach	19	45	68
Michelbach	4	19	23
Rammersmatt	1	9	10
Roderen	18	51	71
Thann	124	299	629
Vieux-thann	33	145	181
Willers-Thur	19	92	123
<u>CANTON DE ST AMARIN</u>			
Goldbach-Altenbach	-	7	7
<u>CANTON DE CERNAY</u>			
Schweighouse	6	29	35
Aspach le bas	1	52	60
<u>2) EFFECTIF ORIGINAIRE DES COMMUNES</u>			
<u>NE RELEVANT PAS DU SYNDICAT</u>			
Secteur de CERNAY	159	5	164
" de Masevaux	114	3	117
" de Mulhouse	6	1	7
" de Ribeauvillé	-	-	-
" de St Amarin	133	18	153
" de Wittelsheim	1	-	1
TOTAUX	686	772	1839

E C O L E S

XXXXXXXXXXXX

Le dernier recensement de 1982 a dénombré une population totale de 1922 habitants dont 364 enfants en âge scolaire (3 à 18 ans).

Pour l'année scolaire 1983/1984, ces élèves se retrouvent dans les établissements suivants :

Ecole maternelle	58 élèves	Directrice : Mme HYTRY
Ecole élémentaire	138 élèves	Directeur : M. SCHRUFFENEGGER
Collège Charles Walch (Rue Jean Flory)	75 élèves	Principal : M. BLANCHARD
Collège Rémy Faesch (Place Joffre)	17 élèves	Principal : M. DROUOT
Lycée Scheurer-Kestner (Rue Jean Flory)	29 élèves	Proviseur : Mme LHEMAN
Lycée d'Enseignement spécialisé (LEP avenue des Marocains)	32 élèves	Directeur : M. WEBER
Autres	15 élèves	
TOTAL	<u>364 élèves</u> =====	

A Répartition des élèves par âges scolaires

1) Ecole Maternelle

22 petits (3 ans)	=	30 élèves chez Mme HYTRY
8 moyens (4 ans)		
8 moyens (4 ans)	=	28 élèves chez Mme SCHLIENGER
20 grands (5 ans)		

A noter que ces deux institutrices sont aidées par Mme BURGUHDER (aide maternelle) plus spécialement chargée des problèmes matériels.

2) Ecole élémentaire

Cours préparatoire	CP	22 élèves	(6ans)	chez M. BALDECK
Cours élémentaire 1ère année	CE1	22 "	(7-8ans)	chez Mme BUTTUNG
Cours élémentaire 2e année	CE2	14 "	(8-9ans)	chez Sr JEANNE Marie
	CE2	16 "	(6-9ans)	chez Mme GERBER
Cours Moyen 1ère année	CM1	31 "	(9-10ans)	chez M. BELLICINI
Cours moyen 2e année	CM2	33 "	(10-11ans)	chez M. SCHRUFFENEGGER

B) Les comités des parents dans les écoles maternelles et élémentaires

- Dans chacune des écoles, a été constitué depuis 1977, un comité des parents
- Les membres de ce comité sont des représentants des parents
- Ils sont élus par ces derniers pour la durée de l'année scolaire
- Il est réuni au moins une fois par trimestre par le directeur en conseil d'école (comité des parents + maîtres)
- En cas d'empêchement du titulaire, celui-ci est remplacé par son suppléant
- Le représentant de la Collectivité locale (en l'occurrence M. ZERRINGER adjoint) assiste de droit aux réunions.
- Le comité des parents peut avoir une action utile et profitable aux enfants. Sa compétence est à la fois grande et limitée : il est consulté sur les problèmes concernant la vie scolaire uniquement. Pour toutes les questions de pédagogie (exemples : horaires officiels, programmes, rénovation pédagogique, méthodes) les parents ont droit à être "informés" mais ces questions ne peuvent être " discutées "

Représentants pour les écoles maternelles

<u>Titulaires</u> : Mme Michel Louise Marie Mme Debrut Emilienne	47, rue du Rhin Chemin du Kerlenbach
<u>Suppléants</u> : Mme Gonzales Michèle Mme Gerber Carmen	73, rte de la Gde Armée WILLER 6a, route Joffre

Représentants pour les classe élémentaires

<u>Titulaires</u> : Mme Fichter Christiane Mme Koenig M. Josée Mme Magnin M. Antoinette Mr Masson J. Pierre Mr Ratouit Raymond	49, route Joffre 13, rue de l'Est 30, route Joffre 35, rue des Vosges 19, rue de l'école
<u>Suppléants</u> : Mme Gully Antoinette Mme Latuner Jeannine Mme Meyer Irène Mme Thuet Marie Mme Walter Brigitte	27a, rue du Chemin de Fer 27, rue de la Carrière rue du Chemin de Fer Ferme Allenborn 18, rue du Chemin de Fer

Dix années du Corps des
SAPEURS POMPIERS de BITSCHWILLER 1974 - 1984

Après 41 ans de service actif et de dévouement inlassable au Corps de BITSCHWILLER et au service Départemental, le Commandant J. PETER qui a marqué toute une génération de Pompiers d'après guerre, a transmis son commandement de Chef de Corps au tout jeune S/Lt J.M. RIEDLINGER.

1974 : Au moment de la prise de fonction le Corps comptait 22 membres dont la plupart près de la retraite. Il était urgent de recruter des jeunes mais également d'équiper le Corps de matériel indispensable afin de lui garder sa fonction essentielle : être au service de la population. Tâche ardue pour un chef qui de plus était le plus jeune du Corps, mais oh combien enthousiasmant car soutenu par un noyau d'anciens bien expérimentés et pleins d'entrain.

1975 : Le soutien de la commune, essentiellement du Maire de l'époque Monsieur A. HENTZ et Maire Adjoint Monsieur X. WINTZER, a permis au Corps de se doter d'un J7 entièrement équipé de matériel d'incendie et de commencer l'installation du local des Pompes (parking, W.C., eau courante et peintures extérieures). Plusieurs journées de travail furent nécessaires pour le dégagement de la cour arrière et la réfection de la toiture ; mais le dynamisme et l'esprit d'équipe étaient de rigueur et chacun donna le meilleur de lui-même pour aider la commune dans son effort de rénovation et d'aménagement de "leur maison".

1976 : Année de la sécheresse, c'est la forêt qui fut la principale préoccupation des pompiers. Pendant les 6 mois sans pluie plusieurs heures et journées ont été consacrées à combattre les feux de forêt et de broussailles. Le feu de la St-Jean nous mobilisa plusieurs jours. L'acquisition de 4 seaux pompes dorsaux s'avéra pleinement justifié vu leur efficacité pour ce type d'intervention.

1977 : Les membres décident d'agrandir la salle de réunion. Pas moins de 1000 heures de loisirs furent sacrifiées pour cette construction. Après une année de travail ils pouvaient avec plaisir entrer dans un local spacieux entièrement rénové. Le renouvellement de l'encadrement du Corps commença par la nomination de 2 Sergents G. HUMBRECHT et J.P. MAURER qui ont effectué leur stage de formation à Mulhouse.

1978 : Année de recrutement. C'est le Sergent J.P. MAURER qui s'attaqua à ce problème vital pour notre Corps qui ne comptait plus que 17 membres. Ce ne sont pas moins que 7 jeunes qui viennent grossir nos rangs. Le Caporal Chef de Clique J. THOMAS les prit immédiatement en main pour reconstituer une Clique ; cette dernière s'étoffera d'année en année jusqu'à atteindre une renommée enviée dans la région.

.../...

1979 : La Commune sous la houlette de son Maire P.WEISS a permis de compléter l'équipement du Corps : principalement en tenues et petits effets. Il nous a également doté d'un budget indexé que nous gérons nous-même ; cela nous donne une certaine autonomie et assure au Corps un minimum de matériel annuel. Cette même année le G.M.C. a été équipé d'une citerne de 2500 litres ; aide précieuse pour toutes les interventions en forêt.

1980 : Toujours sous l'impulsion du Maire P.WEISS et après plus de 10 ans d'attente, le Conseil a voté l'achat d'une nouvelle moto-pompe, matériel onéreux mais indispensable à tout Corps moderne. La nomination du Dr. J.M.PREVOST au grade de Médecin-Capitaine fut le deuxième événement de cette année. Il assurera le service médical du Corps ainsi que le premier secours en intervention. Autre changement, mais au sein de l'amicale du Corps, le Sergent-Chef G.HUMBRECHT, devient Président. Il devra prendre en main une société en plein bouleversement et en assurer le fonctionnement. Le but de l'Amicale étant de donner une vie associative aux Membres d'un Corps de Sapeurs-Pompiers.

1981 : Fut marqué par de nombreux feux de cheminées. Il fallut s'équiper de matériel d'extinction approprié (cartouches au soufre, tige de ramonage et hérisson) Le recrutement allant bon train, de nouvelles tenues furent nécessaires car à ce moment le Corps compte 31 membres dont la moitié a moins de 30 ans.

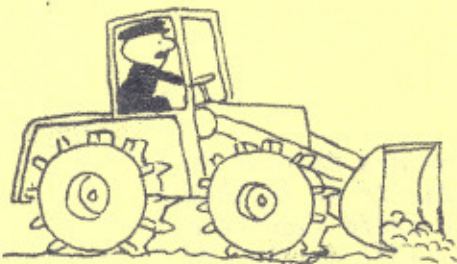
1982 : Acquisition du premier appareil respiratoire indispensable en cas d'intervention dans des locaux enfumés ou avec dégagement de gaz toxiques provenant de la combustion de tous les matériaux modernes. Après un stage de formation à SAINT-AMARIN, le sapeur Michel THROO est promu au grade de sergent.

1983 : Achat du 2e appareil respiratoire : la détention de deux appareils étant obligatoire pour raison de sécurité. L'acquisition au printemps d'un équipement de lutte anti-frelons s'avère bien utile par cet été chaud. Nous avons compté 21 interventions pour destruction de nids de guêpes et de frelons en 3 mois d'été.

La nomination du sapeur J.M. EDEL au grade de sergent complète l'encadrement du Corps.

Cette année est marquée par le décès de notre ancien chef le regretté Commandant Honoraire Joseph PETER. Avec lui s'achève une époque. En 10 ans le Corps a bien changé et avec la sortie de 5 anciens en 1983 il ne reste que 8 membres d'avant 1974 sur un effectif total de 28. Il est maintenant résolument tourné vers l'avenir mais rendons ici hommage aux anciens qui par leur persévérance, leur sens du devoir et du service, l'ont préparé puis se sont retirés discrètement. Ils peuvent être fiers de leur mission car sans eux, rien de ce qui a été réalisé n'aurait pu se faire.

J.M. RIEDLINGER



TRAVAUX 1983

ESCALIER AU CIMETIERE

Depuis quelques années déjà le Conseil Municipal était conscient que des travaux devaient être entrepris au cimetière pour réparer l'escalier d'accès au carré militaire. Ces travaux se révélaient néanmoins délicats et c'est pourquoi le Conseil a décidé de les confier à une entreprise extérieure plutôt que de les faire exécuter en régie communale.

L'entreprise la moins-disante a été retenue et les travaux ont été exécutés au courant du mois de septembre, pour une somme de 62.400 F. Les ouvriers communaux ont mis en place une rampe pour permettre un accès plus facile aux personnes âgées. Les ouvriers ont également réalisé la réfection du mur de soutènement du chemin d'accès au cimetière protestant.

SUPPRESSION DE LA DECHARGE

En décembre 1982, le Conseil avait pris la décision de fermer la décharge publique. Un projet de remise en état du terrain après fermeture a été élaboré par les services du Génie Rural et grâce à l'intervention de M. Roland ORTLIEB, Conseiller Général, la Commune de Bitschwiller-lès-Thann a été retenue sur le programme 1983 du Conseil Général pour une somme de 60.000 F pour lesquels la Commune bénéficiera d'une subvention de l'ANRED de 15.000 F et d'une subvention du Conseil Général de 27.000 F.- de sorte qu'il ne restera à la charge de la Commune qu'une somme de 18.000 F.- Ces travaux une fois réalisés contribueront certainement à améliorer l'environnement du vallon du Kehrlenbach.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE DES VIGNES

Après la mise en place par le SIVOM de la conduite d'eau pour un montant de 62000 Francs, de l'assainissement pour une somme de 60.000 F, le Conseil a décidé de procéder à une réfection totale de la voirie. La rue des Vignes étant particulièrement étroite à certains endroits, un élargissement s'est avéré indispensable. Malheureusement cet élargissement ne pouvait passer que par le busage du ruisseau.

Le Conseil a donc décidé les travaux de busage du ruisseau et la réfection totale en enrobés de la rue jusqu'à la hauteur de la dernière maison. Le coût global de ces travaux est de 300.000 F et ils ont été adjugés à l'Entreprise LUTRINGER.

Le busage est pratiquement terminé, la préparation de la route sera terminée avant la fin de l'année. L'enrobé sera probablement posé qu'au printemps à moins que l'hiver soit particulièrement clément et permette la pose de macadam.

TRAVAUX DE VOIRIE RUE JOFFRE

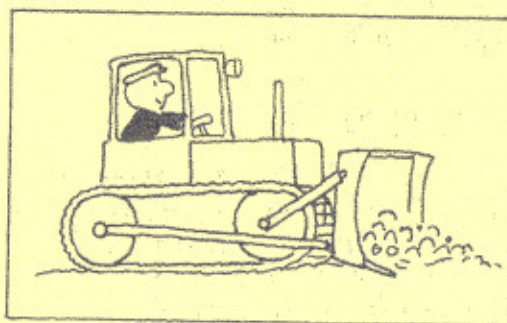
Cette année la Commune a réalisé la 2e tranche des travaux de la rue Joffre entre l'entrée de la maison de retraite et le chemin du Kehrlenbach. D'un coût global de 240.000 F cette tranche a consisté en la mise en place d'un trottoir du côté gauche, la construction d'un muret le long du ruisseau et l'évacuation des eaux pluviales. Les travaux de revêtement en enrobés à la charge du département seront entrepris au printemps 1984. Le pont sera élargi afin de permettre la prolongation des trottoirs. Ces travaux seront également pris en charge par le département.

ECLAIRAGE DU STADE

Afin de permettre un entraînement nocturne plus rationnel le stade de football sera prochainement équipé d'un éclairage. Cet équipement sera réalisé par l'entreprise JEDELE pour une somme de 28.000 F. Deux poteaux béton d'une hauteur de 16m seront implantés et chacun sera équipé de 2 projecteurs avec lampe quartz halogène de 1500 W.

FEUX TRICOLORES - RN 66 -

A la suite des nombreux accidents survenus au carrefour RN66 - rue de l'école, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une potence surplombant la RN 66 avec des ampoules spéciales plus puissantes donc plus visibles en cas d'éblouissement par le soleil. Cet équipement sera réalisé dans les tous prochains jours par l'Entreprise CLEMESY. Le coût de l'opération est d'environ 30.000 F.



INFOS EN VRAC

Ouverture de la Mairie : 8 h 00 à 12 heures 00 - 14 h 00 à 18 h 00 - samedi fermé
Ouverture de la Poste : 9 h 00 à 12 h 00 - 15 h 00 à 18 h 00 - samedi : 9h à 12h

Depuis début novembre, la tournée du facteur a été modifiée.
La levée des boîtes aux lettres se fait aux horaires suivants :

<u>du lundi au vendredi :</u>	<u>le samedi :</u>
Rue des Imprimeurs : 17 h 30	Mairie : 9 h 00
Mairie : 17 h 35	Caisse d'Epargne : 10 h 00
Rue du Pont : 17 h 35	Rue Bellevue : 10 h 00
Caisse d'Epargne : 17 h 40	Rue du Pont : 10 h 30
Rue Bellevue : 17 h 40	Rue des Imprimeurs : 11 h 00
Poste : 17 h 55	Poste : 17 h 55

L'électrification du Thannerhubel est terminée et donne entière satisfaction.

Le ramassage des ordures encombrantes a lieu tous les premiers samedi du mois, en période d'été à partir de 6 heures du matin. Il est rappelé qu'il ne sera en aucun cas ramassé des débris de démolition, accessoires ou carcasses de voitures, des branchages non mis en fagots.

Chaque propriétaire est tenu de veiller à la propreté du trottoir qui longe sa propriété ; surtout en ce qui concerne le déneigement.

Le Club du 3e Age "Marguerite WEISS" a fêté son 10e anniversaire.

Après 4 années passées dans notre Commune, notre agent de police M. BENARD (et Madame) nous quittent, préférant le Sud-Ouest à l'Alsace. Nous leur souhaitons bonne chance.

Il est demandé à tous de laisser au repos, le dimanche, les tondeuses à gazon et les tronçonneuses.

Le débit maximum de la Thur est de 170m³ seconde, la Doller 130 m³. Ce printemps 1983 il est tombé 5 à 6 fois plus d'eau que pendant la même période d'une année normale.

Nous rappelons le prix des concessions au cimetière :

	<u>15 ans</u>	<u>30 ans (maximum)</u>
tombe simple	440 F	880 francs
tombe double	880 F	1760 F

Sans concession une tombe peut être reprise après 7 ans.

Des galons pour les sapeurs-pompiers

L'adjudant HUMBRECHT Georges est nommé Adjudant-Chef

Le sapeur EDEL Jean-Marie est nommé Sergent

Sont nommés 1ère Classe les sapeurs : RUMMELHARDT Christophe - SCHNEIDER Mathieu et FALLECKER Brice

Prix de l'eau et de l'assainissement

eau :

Prix tarif Sogest TTC	2,4929
Redevance du Fonds National	0,065
Surtaxe Syndicale TTC	1,0342
Prix redevance assainiss.m3	0,30
Prix de vente total du M3	3,8921

assainissement :

Prix tarif Sogest TTC	1,1021
Surtaxe syndicale TTC	1,7304
Prix redevance assainis. m3	2,8325

Prix total du m3 (eau et assainissement compris) Francs 6,7246

Dettes communales

Fin 1982 la dette globale de Bitschwiller était de F. 2.274.658 ce qui représente une dette de F. 1183,48 par habitant. L'annuité annuelle de remboursement est de F. 362.911 soit 188,82 par habitant.

A titre de comparaison, pour des communes de même importance (moins de 2000 habitants) la dette par habitant est de F 2.198,00 pour le Haut-Rhin et de 1.822,89 pour toute l'Alsace.

L'annuité de remboursement par habitant est respectivement de F 307,69 et 254,66.

L'endettement de la commune est donc très raisonnable et largement en-dessous de la moyenne départementale et régionale.

Recensement

Le recensement de 1982 a donné un chiffre de 1922 habitants.

Rappelons quelques chiffres du passé récent et plus lointain :

1975	:	2117 habitants	1926	:	2016 habitants
1968	:	2169 "	1921	:	2068 "
1962	:	2229 "	1908	:	2326 "
1954	:	1889 "	1856	:	3379 "
1946	:	1752 "	1851	:	2941 "
1936	:	1918 "	1831	:	1610 "
1931	:	2019 "	1801	:	774 "

LE CONTRAT DE RIVIERE THUR

Le Contrat de Rivière est une convention signée entre le Département et le Ministère de l'Environnement pour réhabiliter une rivière polluée, sur un certain nombre d'années, avec l'accord de tous les riverains.

Tous les utilisateurs au niveau local de la rivière (commune, industriels, autres usagers) s'entendent sur les travaux à faire, dans un temps donné et s'engagent à respecter les décisions, notamment financières que cela implique pour eux. Cela se fait au sein du Comité de Rivière.

LE COMITE DE RIVIERE est mis en place par le Préfet au niveau du département concerné. Il bâtit le projet, obtient les engagements de toutes les parties prenantes et suit la programme des travaux.

Une des originalités du Contrat est de mettre en oeuvre tous les travaux nécessaires pour reconquérir la rivière. Ainsi on engage la lutte non seulement contre la pollution des eaux au niveau des communes et des industriels, mais aussi l'aménagement de la rivière.

Le Comité de Rivière Thur a été constitué en avril 1982. Il est présidé par Mr Pierre EGLER, Vice-Président du Conseil Général, Président du District de Saint-Amarin et Maire d'Oderen. Avec son dynamisme habituel, Mr Egler a brûlé les étapes; il a élaboré le dossier définitif le 31/8/1982, puis l'a présenté en septembre au Comité National d'Agrément. Tous les accords intermédiaires (industriels, Conseil Général, Agence de Bassin etc...) ayant été obtenus auparavant. Cela a constitué un énorme travail et une course contre la montre pour être le premier et avoir la chance d'être agréé.

Mr Egler gagne son pari. et le premier et sans doute le seul contrat de rivière est signé au milieu de 1983 par Mme le Ministre Bouchardeau. C'est un très gros contrat. Il représente avec ses 142 millions de francs lourds plus de la moitié du total des travaux envisagés en France dans ce genre d'opération.

Cet important programme améliorera la collecte des eaux usées domestiques. Des opérations internes de dépollution sont prévues dans les industries. Des parcours de la rivière seront aménagés (stabilisation du lit, protection des berges, création de frayères, de zones d'épandage des crues).

TRAVAUX, COUTS et SUBVENTIONS

Nous vous donnons ci-dessous le résumé des travaux, couts et subventions de l'opération Contrat de Rivière Thur.

LES TRAVAUX: 4 stations d'épuration communales
- District de Saint-Amarin (Mixte avec la Sté Hydra dâ Moosch)
- SIVM de Thann (extension)
- SIVM de Cernay
- Commune d'Ensisheim

Un programme de collecteurs d'eaux usées domestiques et
Un programme de collecteurs d'eaux usées domestiques et
d'amélioration des réseaux en place.

1 station d'épuration inter-industrielle de la Haute Vallée
de la Thur à Saint-Amarin

4 autres stations d'épuration industrielles
- Pansements Hydra à Moosch (mixte avec le district de St-Amarin)
- Schaeffer Impression à Vieux-Thann
- Teintureries et Blanchiment de Cernay (T.B.C.)
- Hengstenberg S.A.R.L. à Ensisheim

Des parcours de rivière à aménager

LES COUTS

- stations d'épuration communales	31,3 MF) 66,2 MF
- collecteurs des collectivités	34,9 MF	
- stations d'épuration industrielles	43,6 MF) 61,0 MF (ou 52 MF HT)
- opérations internes) industrielles	12,5 MF	
- canalisations	4,9 MF	
- aménagements de la rivière	15,0 MF	
		<hr/>
		142,2 MF (TTC)

LES FINANCEMENTS

Travaux des communes

- subvention du département	31,5 MF	(47,5 %)
- subvention de l'Agence de bassin	16,6 MF	(25 %)
- subvention du Ministère de l'Environnement	5,0 MF	(7,5 %)
- récupération de la T.V.A.	9,9 MF) (20 %)
- emprunt des communes	3,2 MF	
		<hr/>
		66,2 MF (TTC)

Travaux des industries

- aides de l'Agence de Bassin	42,3 MF	(81,5 %)
- subvention du Ministère de l'Environnement	5,0 MF	(9,5 %)
- industriels	4,7 MF	(9 %)
		<hr/>
		52,0 MF (H.T.)

Aménagements de la rivière

- subvention du département	13,5 MF
- apport des collectivités	1,5 MF
	<hr/>
	15,0 MF (T.T.C.)

En ce qui concerne Bitschwiller, on peut raisonnablement estimer que les derniers travaux d'assainissement seront terminés en 1987.

Nos eaux usées seront traitées par la station d'épuration de Vieux-Thann, qui sera agrandie l'année prochaine et qui collectera outre les nôtres, les eaux usées de Willer, Thann et Vieux-Thann. Les gros tuyaux que vous voyez actuellement enfouir dans les tranchées de la déviation de Thann sont destinés au transport de ces eaux usées.

HORIZON 1988. Dans un délai de cinq ans, sauf catastrophe économique, notre belle rivière Thur, polluée depuis plus de cinquante ans retrouvera ses belles truites comme par le passé. Comme dit le Président Egler " l'homme aura redonné à la nature ce qu'il lui avait pris au cours du dernier demi-siècle. Il aura prouvé que là où est la volonté est également le chemin".

" UN NOUVEAU NE A BITSCHWILLER

LE TENNIS CLUB DE BITSCHWILLER

Issu de l'accord de quelques personnes de Bitschwiller, pour la plupart déjà impliquées dans la vie associative à Bitschwiller, et la participation importante des responsables de la commune, ce club souhaite offrir aux Bitschwilleroises et Bitschwillerois l'occasion de pratiquer un sport très en vogue et cela dans des conditions avantageuses.

Des informations plus complètes vous seront données si vous contactez l'une des personnes ci-dessous, habitant Bitschwiller :

M. Charles GROSS	2, rue du Burn	Tél 37 89 51
M. Marcel ZIMMERMANN	9, rue des Vignes	Tél 37 18 24
Mme Lucienne REMY	10, rue de la Chapelle	Tél 37 28 89
M. Alain HANS	13B, rue du Rhin	Tél 37 35 02
Mme Béatrice KUTTLER	7, rue du Chemin de Fer	Tél 37 22 88
M. Christian REMY	10, rue de la Chapelle	Tél 37 28 89
M. Denis KUTTLER	7, rue du Chemin de Fer	Tél 37 22 88
Mme Jeanine BURRER	31A, rue du Rhin	Tél 37 86 97
Mme Zefferina GROSS	2, rue du Burn	Tél 37 89 51

Dès à présent, nous souhaitons que les personnes intéressées par la pratique de ce sport s'inscrivent au club.

Pour pouvoir assumer dans de bonnes conditions l'utilisation du court, nous limiterons le nombre d'inscriptions à 100. Il s'agit donc d'être dans les 100 premiers."

NOM..... PRENOM.....

Date de naissance.....

ADRESSE.....

Désire jouer au tennis en 1984 à BITSCHWILLER

DATE.....

SIGNATURE.....

(POUR LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS, SIGNATURE OBLIGATOIRE DES PARENTS.)



La Thur en crue - Printemps 1983 -



La Thur en crue - Printemps 1983 -